



BMX

Cyclo-cross

Ecole de vélo

Route

Piste

BMX

Championnat de Gironde

Règlement

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME GIRONDE

MIOS

Dimanche 20 Septembre

Bicross Club de MIOS

Piste du Val de l'Eyre
Route de masquet
33380 Mios

Entrée Gratuite
Restauration/Buvette
9h - 17h

Ne pas jeter sur la voie publique.



CDOS
GIRONDE



Direction
Départementale
de la Cohésion Sociale
de la GIRONDE

REGLEMENT du CHAMPIONNAT de GIRONDE de BMX 2020

Article I - PRESENTATION

Le Championnat de Gironde s'organisera sur 1 manche sous la responsabilité du Comité de Gironde de Cyclisme représenté par la COMMISSION BMX départementale.

Article II - PARTICIPANTS

La course support du Championnat de Gironde **est accessible à tout pilote** détenteur d'une Licence 2020 délivrée par la FFC.

Seuls les pilotes licenciés en Gironde pourront être classés au championnat et recevoir les récompenses associées.

Il faut également que le club soit à jour de sa cotisation départemental 2020, sinon le club et ses pilotes ne pourront participer au Championnat de Gironde 2020.

Article III - RECOMPENSES

Les trois premiers pilotes **girondins** classés de chaque catégorie seront récompensés par le Comité Départemental.

Les concurrents de la course support pourront être récompensés sans restriction de département d'affiliation par le club organisateur, au cours d'une remise de prix indépendante,

Au vu du timing les remises de récompenses se feront POUR TOUTES LES CATEGORIES à l'issue des finales.

Article IV - CATEGORIES

Les catégories sont les suivantes :

20" garçons :

- 7 ans et moins (2013 & après)
- 8 ans (2012)
- Pupilles 1 (2011)
- Pupilles 2 (2010)
- Benjamins 1 (2009)
- Benjamins 2 (2008)
- Minimes (2007/2006)
- Cadets (2005/2004)
- Juniors (2003/2002)
- 19-29 ans (2001 à 1991)
- 30 ans et plus (1990 & avant)

20" filles :

- Poussines et moins (2012 & après)
- Pupilles (2011/2010)
- Benjamins (2009/2008)
- Minimes (2007/2006)
- Cadettes et + (2005 & avant)

Cruisers garçons et filles :

- Cruisers Dames (toutes féminines)
- Cruisers Espoirs : minimes/cadets (2006 à 2005)
- Cruisers Experts : 17/29 ans (2003 à 1991)
- Cruisers Séniors : 30/39 ans (1990 à 1981)
- Cruisers Vétérans : 40 ans et + (1980 & avant)

Article V - SURCLASSEMENTS

Il n'y aura pas de sur classement.

Si une catégorie comprend moins de 4 pilotes, ils rouleront dans la catégorie supérieure.

Article VI - DEROULEMENT DES COURSES

Le timing de course sera établi par le responsable du jury ou des arbitres et publié sur le site de la FFC Aquitaine.

Le film de course devra suivre autant que possible le déroulement indiqué.

Les manches de l'ensemble des catégories se dérouleront dès le matin 10h00.

Article VII - ENGAGEMENTS

a) Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb avant le lundi 18 h 00 précédant la course, délai de rigueur.

b) Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus, soit par Cicleweb (club ayant un compte Cicleweb), soit par mail à bicrossclub-mios@hotmail.fr .

Si l'engagement se fait par mail, le paiement des droits devra être réalisé dès le début des essais du matin au secrétariat de course pour validation de l'engagement.

Pour les engagements par mail, ils devront être rédigés sur le bulletin officiel d'engagement qui sera téléchargeable sur le site de www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr.

c) Pour les pilotes souhaitant prendre une licence à la journée, l'engagement devra parvenir, dans les mêmes délais par mail à bicrossclub-mios@hotmail.fr, accompagné d'une copie du certificat médical prouvant l'aptitude à la pratique du BMX en compétition (licence à la journée).

Le paiement des droits et la fourniture du certificat médical original devront être réalisés dès le début des essais du matin au secrétariat pour validation de l'engagement.

d) Tout engagement de pilote survenant après l'édition des listings d'inscrits ne pourra se faire qu'après accord exclusif du président de jury. Une pénalité forfaitaire (doublement des frais d'engagement) sera systématiquement exigée avant le début de la course et devra être payé au secrétariat afin de valider l'engagement, pour chaque pilote retardataire.

e) L'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après inscription en parallèle d'un nombre d'arbitres défini au chapitre « arbitres ». L'inscription des arbitres d'un club, est de la responsabilité du président de club. En cas d'empêchement ou de défection, il appartient au club de se rapprocher des clubs voisins pour pourvoir à un remplacement.

f) Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

g) Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via bicrossclub-mios@hotmail.fr.

h) Aucune modification ne sera prise en compte si elle intervient moins de 24 heures avant le début de la course.

Article VIII –ARBITRES

a) Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC. Comme précisé au chapitre VIII, l'engagement des pilotes ne pourra être effectif que si le club désigne, dans le même délai que l'engagement des pilotes sur cicleweb, au minimum, sur DN: engagementbmxnord@laposte.net/ DS: engagementbmxsud@laposte.net:

- un arbitre journée (ou 2 arbitres en demi-journée couvrant la journée) pour l'engagement d'au plus 9 pilotes;

- un arbitre journée et un arbitre demi journée (ou 3 demi journée, couvrant la journée) pour 10 à 16 pilotes;

- deux arbitres journée (ou 4 demi-journée, couvrant la journée) à partir de 17 pilotes.

b) En cas de manquement à cette obligation, une sanction de 25€ sera appliquée par arbitre manquant sur une demi-journée

c) Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article X –REGLEMENT

a) Le règlement appliqué sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication. Il appartient au président du jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.



MESURES SANITAIRES

Les conséquences liées au COVID-19 nous imposent la mise en place de mesures sanitaires strictes.

L'accès au site devra donc se faire pour tous avec un masque de protection.

Durant toute la compétition des Solutions Hydro-Alcooliques (SHA) seront réparties sur le site afin de permettre une désinfection régulière des mains.

Dans le parc pilote, les tentes devront respecter une distance d'1,50m entre-elles.

Les pilotes devront porter un masque et l'enlever dès lors qu'ils mettront leur casque et leurs gants en quittant leur tente. L'accès à la pré-grille se fera uniquement avec le casque sur la tête et avec les gants. Les pilotes devront quitter leur casque et leurs gants uniquement à leur retour dans le parc pilote sous leur tente.

Une brigade dédiée au bon respect des mesures sanitaires sera mise en place pour circuler sur le site et rappeler les mesures d'hygiène ou de distanciation lorsque cela sera nécessaire. Ils seront identifiés clairement à l'aide de t-shirt ou brassard.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux sens de circulation, aux marquages au sol pour les files d'attente et aux restrictions d'accès pour les zones concernées.

NB : il est important de prendre en compte que les présentes mesures peuvent évoluer selon les décisions gouvernementales et l'évolution (positive ou négative) de la situation sanitaire.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades